

BUSSAC info



Bussac

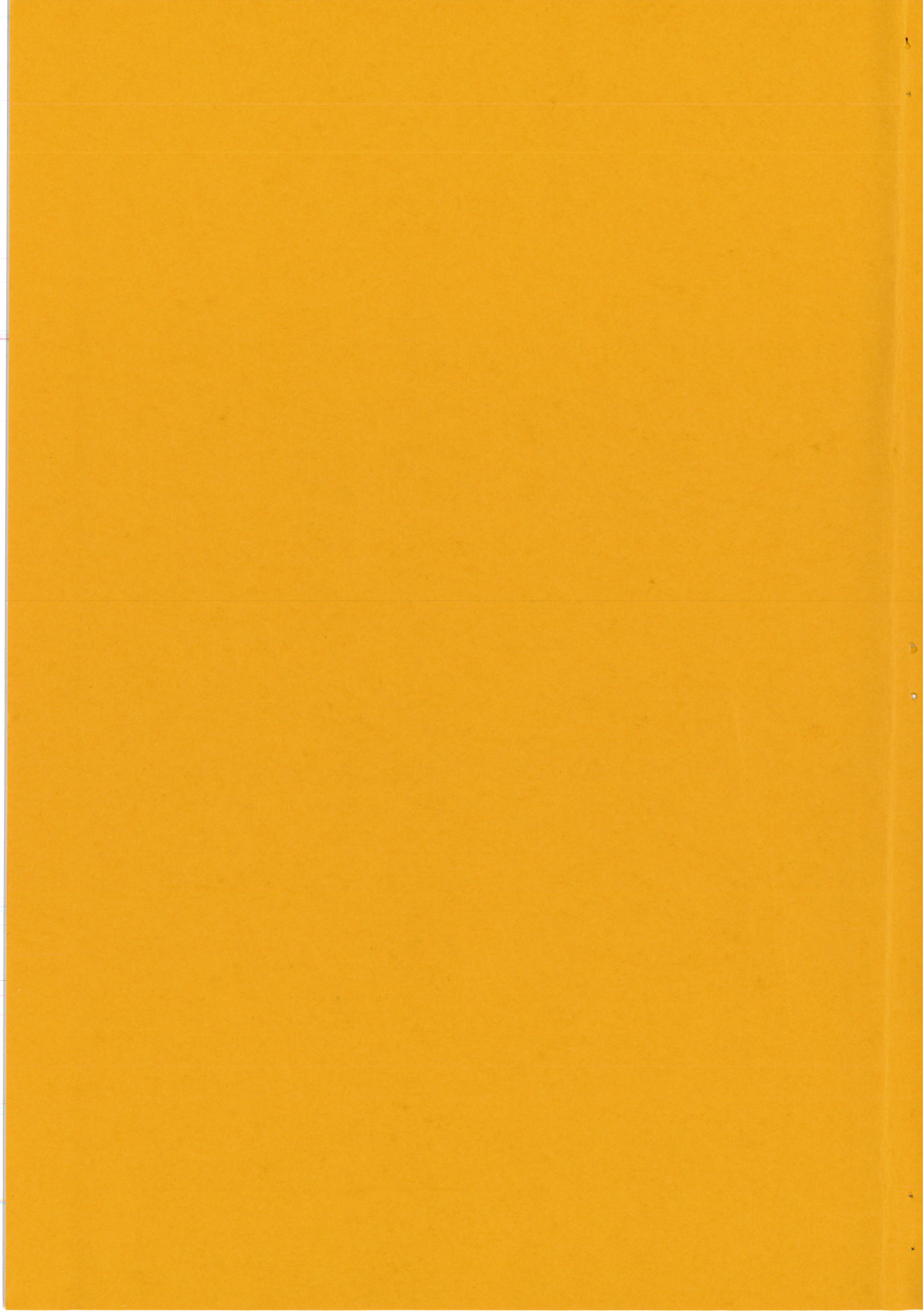


Vendredi 12.7.

Sarlat

N° 41

TROISIEME TRIMESTRE 1991



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 41

TROISIEME TRIMESTRE
1991

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur: J.L. Pommier

Comité de rédaction:

M.C. Allinand, R. Bouraud, N.
Chabot, M.J. Chapuis, N. Gui-
ter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C.
Pommier.

Avec la participation de la sec-
tion photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

- 4 Réunion de conseil du 13/06/91
5 Réunion de conseil du 18/07/91
7 Réunion de conseil du 09/09/91

Informations locales

- 10 Travaux sur la départementale 114
12 En bref et en vrac
14 Liste électorale - Service national
15 Roland Gagnard à l'Élysée
16 Fête de l'école
17 Voyage d'école
18 Informations "école" - Garderie
19 Rentrée scolaire
20 Il y avait autrefois... Retrouvailles
22 Le "délégué cantonal auprès des écoles"
24 Etat-civil

25 Jumelage 10ème anniversaire

Foyer rural

- 28 Dates à retenir - Chorale
29 Ronde de Saintonge
30 Labo photo - Bibliothèque
31 Tennis de table

En couverture : Sarlat, maison de La Boétie, dessinée par M.
Courvoisier, habitant d'Oron la ville, juillet 1991

Bussac

Garage Peugeot Talbot

Depuis le 9 septembre, le nouveau propriétaire

Dominique Pérochain

met à votre service

**20 ans d'expérience de mécanicien
et de chef d'atelier**

Il assure

l'entretien, la réparation, la vente de toutes marques
la station et le dépôt de gaz

Tel. 46.74.41.12

MECA MOTOCULTURE

Les Chaumes - 17100 Bussac /
Charente

(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

**ENTRETIEN - REPARATION -
VENTE**

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses -
Débroussailleuses - Tronçonneuses...

**Assistante maternelle agréée, habitant Bussac, cherche enfants à
garder.**

Se renseigner au 46.74.00.04

Editorial

Les plus anciens se souviennent d'une carrière "La Sablière" où se déversaient des détritrus de toutes sortes.

C'est maintenant, autour d'un "vieux mur", le jardin des Eperches ou jardin du Jumelage.

En effet, ils étaient là, le 14 juillet, nos amis d'Oron, pelle à l'épaule avec leurs jumeaux de Bussac pour planter les arbres (21) de l'amitié.

Ce fut une fête bien sympathique où l'ardeur du soleil ne parvint pas à atténuer l'ardeur des jardiniers. Mais la buvette était proche et retint, tard dans la soirée, la foule venue assister ou participer à l'événement.

Le groupe "Aunis-Saintonge" apportait gracieusement son dynamique concours à cette manifestation.

De retour à Oron, nos amis enthousiastes songent déjà à la célébration du 20ème anniversaire ... en 2001 !

La fête est terminée. Les parents ont repris la route du travail, les enfants le chemin de l'école : chacun retrouve ses préoccupations. Pour la municipalité c'est principalement le démarrage des travaux d'aménagement de la D 114 et la défense de notre école communale.

Ce n'est pas toujours facile...

Guy Chapuis

Informations municipales

Conseil municipal du 13.06.91

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 13 juin à 20h45, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Deux conseillers étaient absents à cette réunion.

Avenir du dépôt saintais

Inquiet des menaces qui pèsent sur le dépôt SNCF, le conseil municipal, réuni ce jour le 13 juin 91, réaffirme son attachement au maintien de l'activité ferroviaire sur la ville de SAINTES.

Il soutient l'action menée par les personnels et cette ville en vue d'obtenir l'examen des problèmes actuels d'emploi du site ferroviaire saintais ainsi que des solutions tendant au maintien ou au renforcement de son activité en particulier par l'amélioration de la desserte Royan-Niort.

Voirie

Jardin communal

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de terrassement, l'empierrement de la place ont été réalisés. Il a été procédé à quelques plantations. La construction d'un "pan de mur" a été retenue pour recevoir un point d'eau.

Prix des terrains à acquérir pour la desserte des parcelles communales

Le maire rappelle au conseil la décision d'acquisition de parcelles appartenant à MM. Audoux et Rouquette pour assurer la desserte des terrains communaux. Après discussion avec les propriétaires, un accord est possible sur la base de 35 F le m². Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à faire établir et signer les actes administratifs correspondants.

Destination des terrains acquis par la commune

En ce qui concerne les terrains communaux sis entre le chemin du Grand Fief et la D. 114, M. le Maire propose au Conseil d'en faire deux zones : l'une pourrait être destinée à recevoir des installations commerciales ou artisanales, l'autre pourrait être aménagée en lotissement communal. Une étude sera prochainement engagée sur ce projet.

Principes de fonctionnement des C.A.T.E.

M. le Maire informe le Conseil que les Contrats d'aménagement du temps de l'enfant se trouvent modifiés à partir de la rentrée scolaire 91/92. Il rappelle au Conseil que les enfants de l'école de Bussac en sont bénéficiaires depuis quelques années déjà. Le financement était assuré par l'Etat et par la commune.

Le Conseil accepte de maintenir l'engagement de la commune dans cette opération.

Il s'inquiète des perspectives de désengagement de l'Etat qui compromettrait la continuation de ces aménagements.

En conséquence, il souhaite que ce nécessaire concours soit maintenu.

Conseil municipal du 18.07.91

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 18 juillet à 20h45, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Trois conseillers étaient absents et excusés.

Projet de modification du P.O.S.

M. le Maire informe le Conseil qu'après rencontre avec les services de l'Equipement et du SIVOM, il s'est avéré qu'il serait opportun d'élargir deux zones NB du P.O.S. actuel, l'une au lieu-dit "Chez Judet" afin de conforter cette zone et d'en parfaire le remplissage.

Ces mesures qui ne mettent pas en cause l'économie générale du P.O.S. et ne portent pas atteinte aux espaces boisés classés, pourraient faire l'objet d'une modification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'entamer une procédure de modification et d'en confier la mise en oeuvre au SIVOM de la région de Saintes.

Place des Chaumes

Le maire informe le Conseil de l'intention manifestée par M. et Mme Planet de céder gratuitement à la commune, la portion de terrain située devant leur maison d'habitation et aménagée en parking. Les frais inhérents à cette opération seraient pris en charge par la commune.

Le Conseil accueille favorablement cette proposition. Il souhaite connaître le montant des frais correspondants (frais de géomètre, d'acte, de main levée d'hypothèque) avant d'arrêter sa décision.

Informations municipales

Travaux sur la D.114

Le maire informe le Conseil de l'état d'avancement du dossier. Il résulte d'un récent entretien avec l'ingénieur de la D.D.E. que l'estimation des travaux et le mode de financement devraient être soumis au Conseil municipal dans la première quinzaine d'août.

Ecole : 4ème classe élémentaire

Le maire informe le conseil que "compte tenu des conditions générales de préparation de la rentrée 91 et des effectifs inscrits au 25 mai 91 par le directeur", l'inspecteur d'Académie a été conduit à lever la mesure de blocage de la 4ème classe élémentaire.

Le Conseil accueille favorablement cette proposition conforme aux souhaits précédemment exprimés.

Cuisine scolaire

M. Bédochaud informe le Conseil qu'il convient de procéder à la réfection de la cuisine. Le coût des travaux est estimé à 20 000 F. Le Conseil municipal constate la nécessité de procéder à ces travaux et décide d'en confier la réalisation à l'entreprise Sardain.

Extincteur de la salle informatique

M. Bédochaud indique qu'il convient de procéder à l'acquisition d'extincteurs pour la salle informatique récemment aménagée et au remplacement d'un de ceux du groupe scolaire arrivé à sa date limite d'utilisation.

Restaurant scolaire

Au cours de l'année scolaire 90/91, il a été servi 13825 repas (12928 repas "enfant", 897 repas "personnel", sans compter les petits déjeuners et goûters de la garderie pour un coût de denrées de 113 032 F. (auquel il convient d'ajouter les dépenses de personnel, de consommation d'énergie, d'amortissement des installations ...).

Scolarisation extérieure

Le Conseil municipal rappelle sa position exprimée le 03.09.89 et demande que, sauf cas réglementaires, il ne soit pas accordé de dérogations pour une scolarisation extérieure.

Salle municipale

Le Conseil municipal décide de faire installer un sèche-main électrique dans les locaux sanitaires afin d'éviter tout nouvel incident résultant de l'utilisation erronée des essuie-mains papier.

Vélo-Club Saintais

Le Conseil prend connaissance de la demande de subvention présentée par "le Vélo-club saintais" afin d'organiser début septembre un tour cycliste des cantons de Saintes.

En raison du caractère local de l'épreuve, le Conseil municipal décide d'accorder une aide exceptionnelle de 900 F.

Conseil municipal du 9/9/91

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 9 septembre à 17 H, sous la présidence de Mr Guy Chapuis, maire. Un conseiller était absent, un autre excusé.

Départementale 114 : aménagement de la traversée de la commune

□ Aspect technique

Après avoir entendu la présentation du projet d'aménagement de la D114 entre " Le pontreau " et la " route de beauchail " faite par Monsieur Kiesgen, ingénieur divisionnaire de la DDE, le Conseil municipal formule les observations suivantes : -

- Légère surélévation des passages piétonniers
- Déplacement de la chaussée vers l'est en face de la mairie (afin d'améliorer la visibilité).
- Rectification du passage piétonnier devant l'accès de l'école.
- Révision des aménagements axiaux en vue de ne pas gêner l'accès des propriétaires riverains.

A ces observations près, il se prononce favorablement sur l'ensemble du projet. Cependant, il insiste sur la nécessité :

- de réaliser l'ensemble de l'opération dans les meilleurs délais afin de ne pas perturber trop longuement la circulation;
- d'engager le plus rapidement possible la réalisation des aménagements du carrefour de la Croix.

□ Aspect financier

Monsieur Kiesgen expose ensuite au Conseil les possibilités de financement départemental et communal qui permettent d'envisager la réalisation de cette première tranche de travaux pour un montant approximatif de 1 120 000 F.

Informations municipales

Monsieur Lambert, conducteur de travaux, présente ensuite un devis estimatif correspondant.

Après avoir entendu ces exposés, le Conseil municipal demande pour se prononcer définitivement que lui soit présenté un devis analytique aux tarifs actualisés, particulièrement pour les opérations dont il assurera la maîtrise d'ouvrage.

Questions scolaires

□ Scolarisation extérieure

Le maire informe le Conseil municipal des difficultés rencontrées avec deux familles pour la scolarisation extérieure de leurs enfants.

Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de scolarisation des enfants de Bussac sur Charente dans l'école de leur commune.

□ Garderie péri-scolaire

Comme les années précédentes, un service de garderie périscolaire est mis à la disposition des familles. L'accueil des enfants est assuré à raison de 5 F de l'heure.

Contrats emploi-solidarité

Madame Guiter informe le Conseil de la signature de deux nouveaux contrats emploi-solidarité en remplacement de deux contrats précédents arrivés à expiration.

Les bénéficiaires de ces contrats participeront à la garderie scolaire, à l'initiation informatique ainsi qu'à la restauration.

Jumelage Bussac-Oron

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre du Syndic d'ORON exprimant la satisfaction des participants oronnais et leur reconnaissance " pour l'accueil chaleureux réservé au groupe par la population de BUSSAC et ses autorités ".

Changement à la sous-préfecture

Le maire informe le Conseil du récent départ de Monsieur Jean Mémeint et de son remplacement par Monsieur Philippe Paolantoni. Le Conseil souhaite accueillir le nouveau sous-préfet dès que son emploi du temps le lui permettra.

Repas des aînés

Dimanche 13 octobre, salle municipale

Inscription à la mairie, Tel. 46.93.11.11

L'Epicerie de Bussac

C. Menaud

C. Propre

C. Sympa

C. de la Viande

C. du Poisson (le vendredi)

C. à côté de chez Vous

C. dans votre commune

C. des produits frais

C. ouvert :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 45
16 h 30 à 19 h 45

samedi de 8 h 30 à 12 h 30 - 16 h à 19 h

dimanche et jours fériés 9 h 30 à 12 h 30

Fermé mercredi

C. Bien - J'y vais !!

Travaux sur la départementale 114

Ils commenceront début octobre sur la section Le Pontreau - carrefour de la route de Beauchail.

Le tapis d'enrobé prévu sur la D 114 risquait de favoriser une vitesse excessive. C'est pourquoi un aménagement spécifique de la traversée d'agglomération va être réalisé.

Cette tranche concerne plus spécialement le nouveau bourg (terrains de sport, foyer rural, école, mairie, commerces) et contribuera à en renforcer l'unité (voir plan joint).

□ Descriptif sommaire (plan à consulter à la mairie)

- terre-plein central au niveau de la station-service
- élargissement du carrefour des Chaumes
- passage piétonnier large et surélevé devant la place des chaumes
- élargissement du trottoir entre la mairie et l'épicerie et déplacement de l'axe de la chaussée
- carrefour mairie - école : îlots directionnels sur zone de "béton lavé"
- devant l'école : stationnement central aménagé avec individualisation des sens de circulation
- aménagement des arrêts d'autobus
- piste cyclable séparée de la chaussée par une haie basse

La réalisation en est confiée à l'entreprise Marchat - Monnier

- réduction des réseaux aériens EDF et TELECOM dans la portion mairie - école et renforcement de l'éclairage urbain (entreprise Rivet).

□ Travaux sur la chaussée = contraintes pour les usagers

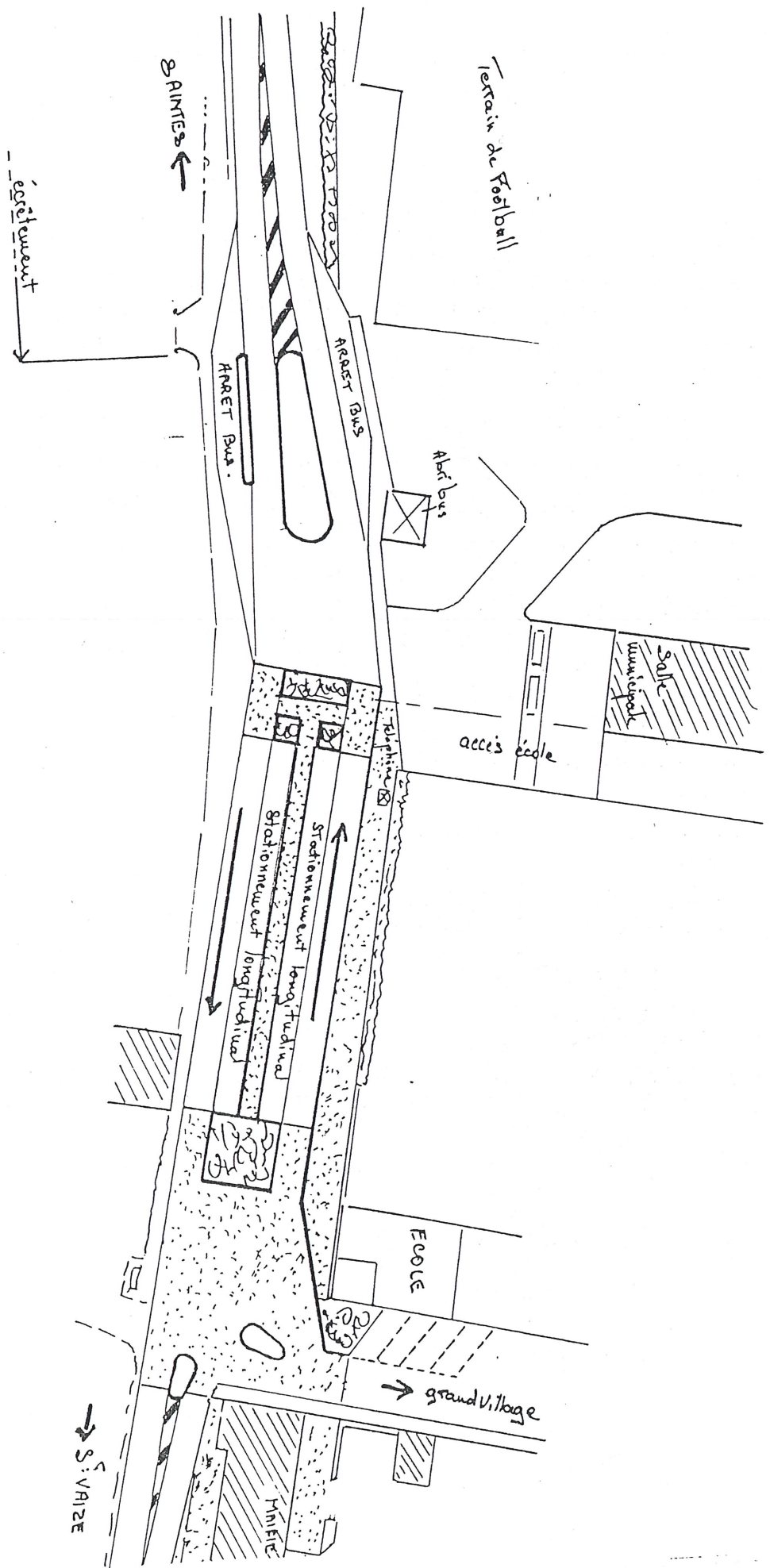
- Pendant combien de temps ? 3 mois au minimum.
- Pendant les 15 premiers jours, circulation alternée dans la journée.
- Pendant la semaine suivante, déviation de la circulation (écrêtement de la chaussée au niveau du terrain de football).
- stades suivants : pose de bordures (îlots centraux, piste cyclable) etc. : il y aura des périodes où une déviation sera indispensable, d'autres où une circulation alternée suffira.

□ Transports scolaires

Pendant les périodes de déviation, qui devraient être réduites au minimum indispensable, l'arrêt de la salle municipale ne sera pas utilisable.

Les usagers habituels devront donc à leur convenance se rendre aux arrêts du Pontreau ou de la Croix. Ils en seront informés par affichage dans l'arrêt concerné.

M.C. Pommier



Informations locales

En bref et en vrac

❑ Collecte des encombrants

Le SIVOM nous informe que la prochaine collecte des "encombrants" provenant des foyers ménagers (appareils électroménagers, ferrailles, matelas...) aura lieu le **lundi 18 novembre 1991**.

Sont exclus de ce ramassage les gravats, briques, pierres etc.

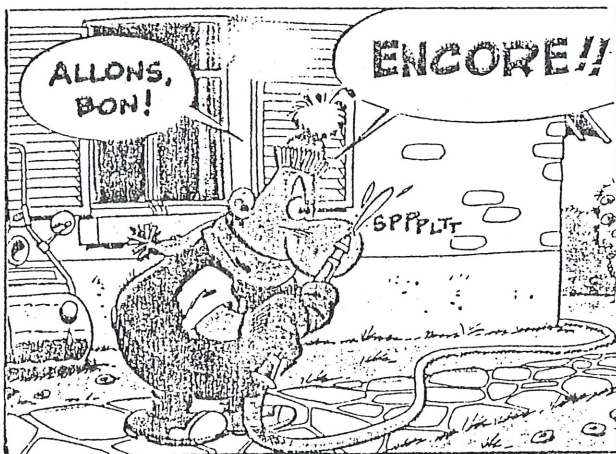
❑ Interdictions d'arrosage

L'arrêté préfectoral du 9 septembre 1991, conséquence de la sécheresse, restreint fortement les possibilités d'arrosage dans le département :

" Article 1 : L'irrigation, quelle que soit l'origine de l'eau utilisée, est interdite dans l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

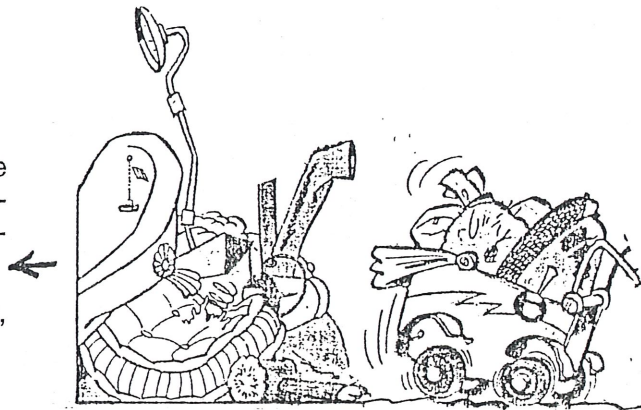
Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, l'irrigation est autorisée, quelle que soit l'origine de l'eau utilisée, les lundi, mercredi et vendredi de 18 H à 10 H uniquement pour les cultures : maraîchères, florales, légumières, arboricoles, tabacoles, prairies, colza fourrager, choux fourragers.

Article 4 : Ces dispositions entreront en vigueur le 11 septembre 1991."



❑ Changement au garage

Dominique Pérochain succède à Paul Pailler. Il est à Bussac depuis septembre. Nous lui souhaitons la bienvenue.



❑ Patrimoine architectural régional

Avec 700 monuments classés, la Poitou-Charentes se place au 6ème rang des régions françaises (source INSEE). C'est en Charente-Maritime que l'on relève, pour la Région, le plus grand nombre d'édifices religieux (1 monument sur 2 est religieux dans notre département qui compte pour sa part 1/3 des édifices religieux de la Région).

Si un monument sur 4 appartient à des propriétaires privés (particuliers, associations, fondations, congrégations...) 90% de ces monuments sont visitables.

Beaucoup de buts de promenades en perspective...

❑ Un foyer de jeunes travailleurs à Saintes

La MASC (Maison d'actions sociales et culturelles) gère à Saintes cette structure. Le FJT correspond à une formule souple d'hébergement : "Logement temporaire dans l'attente d'être confirmé sur un emploi ; premier logement dans pendant la recherche d'une solution autonome ; logement ponctuel rendu nécessaire par une présence de courte durée à Saintes (stages, déplacements...)".

Ce foyer comporte 36 lits, en chambres individuelles, réparties dans 12 appartements.

Renseignements et demandes d'admission : MASC, 15 rue St Eutrope, BP 67, 17103 Saintes Cedex.

Informations locales

□ P.A.I.O. : Permanence d'accueil d'information et d'orientation

Il s'agit d'un nouveau service du SIVOM.

Elle s'adresse aux jeunes de 16 - 25 ans, chômeurs, sans qualification pour :

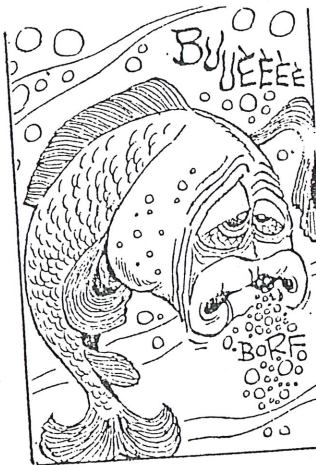
- les renseigner sur les possibilités de formations existantes, les Crédits de formation individualisée...
- les aider et les conseiller pour définir un projet professionnel ou pour rentrer en formation.

Possibilités offertes suivant la situation de chacun :

- CIPPA (Cycle d'insertion professionnel par alternance)
- SIVP (Stage d'insertion à la vie professionnelle)
- Stages de qualification ou de préqualification
- Stages de mise à niveau
- ARE (Aide à la recherche d'emploi)
- Contrat d'adaptation
- Session d'information et d'orientation
- Contrat d'apprentissage
- APP (Atelier pédagogique personnalisé)
- Retour en formation initiale
- Contrat de qualification
- CES (Contrat emploi solidarité)

La P.A.I.O. est ouverte du lundi au vendredi, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h, 16 rue Charles Dangibeaud (2ème étage) à Saintes. Tel. 46.74.59.48

□ Se baigner dans la Charente ?



Avec la canicule que nous avons subi, il pouvait être tentant de faire un plongeon dans la Charente malgré son aspect de "soupe de légume".

Au vu des résultats de prélèvements effectués par la DDE, cette pratique est à déconseiller formellement.

- Prélèvement du 3 juin à Saintes : " Usages possibles : suffisante pour l'irrigation, la production d'eau potable après traitement, l'abreuvement des animaux, la survie des poissons ; baignade déconseillée."

- Prélèvement du 13 août à Bussac : " Usages possibles : juste apte à l'irrigation, la vie piscicole peut être aléatoire".

- Prélèvement du 19 août à Bussac : " Usages possibles : suffisante pour l'irrigation, la production d'eau potable après traitement, l'abreuvement des animaux, la survie des poissons".

- Prélèvement du 26 août à Bussac : " Nature du prélèvement : HC mauvaise ; usages possibles : inapte à la majorité des usages".

Qui aurait encore envie de s'y baigner en ces périodes de sécheresse ?

□ Comité de défense des agriculteurs

Le "Comité de défense départemental et régional des agriculteurs et autres d'utilité publique", dont la vocation est l'aide aux agriculteurs en difficulté, nous à fait connaître son existence.

Siège social : 17620 Champagne, Tel 46.97.00.86 et 46.59.90.14.

□ Modification des dates de paiement des taxes foncières et taxes d'habitation

La Direction des services fiscaux de la Charente-Maritime nous informe que, "afin d'alléger la charge incombant à l'Etat au titre des avances mensuelles de recettes versées aux collectivités locales" les dates limites de paiement de ces taxes peuvent être modifiées.

Pour le département et l'année 1991, ces dates sont :

- Taxe foncière : 15 novembre 1991
- Taxe d'habitation : 15 octobre ou 15 décembre 1991



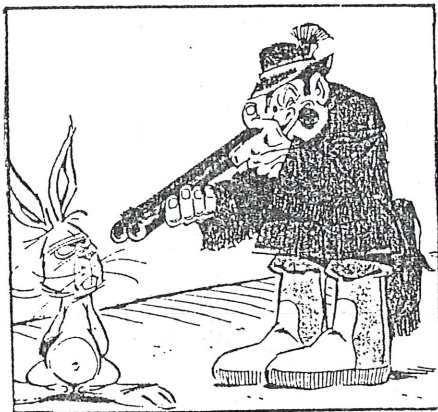
Informations locales

□ Lapins - chasseurs

Des habitants de Bussac ont eu la surprise de voir, il y a peu de temps, un chasseur tirer et ramasser un lapin à moins de 50 m. de leur domicile. Il est vrai qu'ils hébergent dans leur jardin quelques uns de ces rongeurs semi apprivoisés.

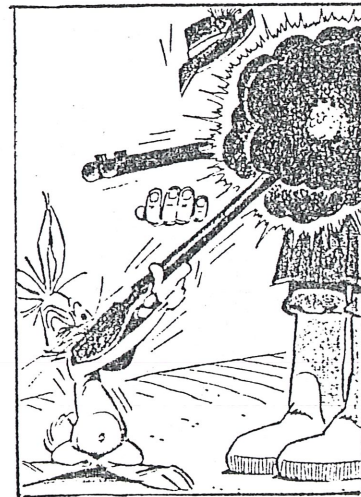
Le "guide du chasseur 1991-1992", édité par la Fédération départementale de chasse de la Charente-Maritime précise : "Il est interdit de tirer à portée de fusil en direction des chemins, des routes, voies ferrées, des lignes téléphoniques et électriques.

L'usage des armes à feu dans un rayon de 150 mètres autour des habitations et lieux publics est interdit".



Chasseurs, s'il vous plaît, gardez vos distances...

un accident est si vite arrivé !



Liste électorale

Jeunes arrivés à leur majorité (ou qui auront 18 ans au plus tard le 28.02.1992), nouveaux habitants de la commune, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale en vous rendant à la mairie munis de votre livret de famille ou de votre carte d'identité, avant le 31 décembre 1991, dernier délai.

Service National

Jeunes gens nés en juillet, août ou septembre 1974, faites-vous recenser à la mairie entre le 1er et le 30 octobre 1991.

Vous munir du livret de famille.

Informations locales

Roland Gagnard à l'Elysée !

Meilleur Ouvrier de France en spécialité métallerie (serrurerie) (voir Bussac-Info n° 32), Roland Gagnard a reçu médaille et ruban tricolore des mains du Président de la République.

En effet, à l'occasion du 18^{ème} concours, 400 lauréats représentant 210 professions étaient accueillis au salon d'honneur de l'Elysée pour y recevoir les insignes de leur distinction.

Dans son discours M. François Mitterrand rendait hommage aux Meilleurs Ouvriers de France pour leur savoir et leur savoir-faire. En évoquant le problème du chômage il mettait l'accent sur la formation professionnelle des jeunes.

Rappelons que Roland Gagnard, Professeur à la S.E.S. Edgar Quinet à Saintes avait été promu à cette distinction exceptionnelle à la suite de la réalisation d'une porte de pavillon qui avait nécessité 800 heures de travail.

Bussac-Info lui renouvelle ses bien vives et amicales félicitations.



Monsieur François Mitterrand
Président de la République
prio Monsieur Roland Gagnard

de bien vouloir assister à la réception qui il offrira à l'occa-
sion de la remise des médailles des meilleurs ouvriers de France, au
l'Elysée, le mercredi 12 juin 1991, à 18 heures.

le maire de ville

Fête de l'école



Samedi 15 juin, fête de l'école à Bussac sur le thème
"la danse à travers les âges"



Voyage d'école

Le Puy du Fou

Jeudi 20 juin à 8 heures nous sommes partis avec la classe de Mme Castillon au Puy du Fou. Nous nous sommes arrêtés à Pouzauges voir deux anciens moulins. Dehors un monsieur nous a fait voir une pièce sur laquelle on fixait les ailes et il nous en a montré le fonctionnement. L'un deux faisait tourner ses ailes. Dans l'autre il y avait des animaux naturalisés. Après le pique-nique nous avons repris le car. Dès l'arrivée nous sommes allés à la fête de la chevalerie. Nous avons pris place dans les tribunes. A peine installés deux chevaliers surgissent et se livrent un combat. La bataille se termine quand l'un deux est tué. Les cavaliers en armures ont galopé tout le tour de l'arène, et avec leurs lances ont attrapé des étrières. Celui qui en avait le plus gagnait. Nous nous sommes promenés dans un parc. Nous avons rencontré des baudets du Poitou, un mulet et des boeufs. Nous avons vu des rapaces : il y avait des vautours, un condor des Andes, des milans noirs, un aigle à tête blanche etc ... Ils nous passaient juste au-dessus de la tête. Nous avons regardé l'orgue aquatique. Nous sommes entrés au cinéma à trois dimensions où on voyait tout en relief avec des lunettes spéciales. Puis nous avons acheté des souvenirs, nous avons mangé et nous sommes repartis.

Quel beau voyage !

Grégory Drouillard

La Vendée

En premier nous sommes allés voir les Moulins à vent du Terrier Marteau.

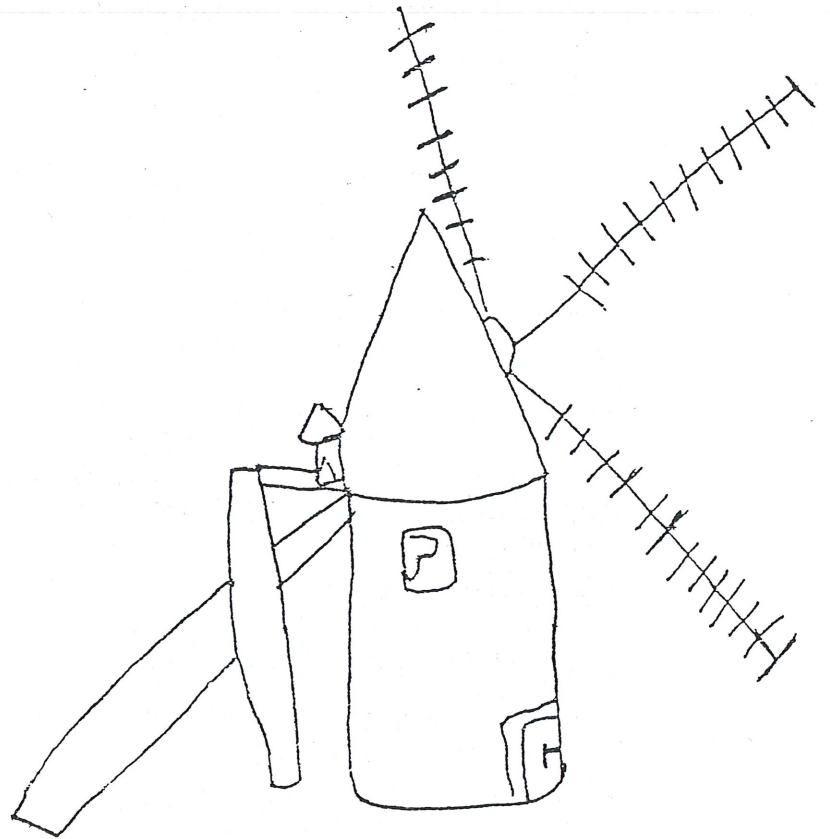
Nous avons vu le mécanisme d'un Moulin à vent, c'est un énorme bout de bois en châtaignier qui tourne grâce aux ailes, aux voiles et au vent et qui entraîne une roue dentelée qui actionne un mâât qui redescend en bas du moulin et qui fait tourner une sorte de roue avec une voile dessus qui trie la farine et le grain.

Ensuite nous sommes allés au Puy du Fou où nous avons vu le cinéma en relief, un spectacle de chevalerie et le spectacle de la fauconnerie.

Dans le cinéma en relief on voit tout sortir de l'écran. Au début du film on voyait des trompettes sortir de l'écran grâce aux lunettes polarisées ensuite une charrette. A un moment on a cru qu'une moissonneuse batteuse et une meule de foin allaient nous foncer dessus, mais non. Mais je ne peux pas tout raconter. Alors je vais passer au spectacle de chevalerie là nous avons vu un combat de chevaliers

(à pied) ensuite nous avons vu des chevaliers à cheval ; avec des lances, ils attrapaient des anneaux ensuite, nous avons vu des acrobaties, ils montaient sur les chevaux la tête en bas et se retenaient par les mains et les pieds. Après au spectacle de la fauconnerie nous avons vu des "caracaras", des vautours fauves et le plus gros rapace, les oiseaux nous passaient à ras de la tête.

Noël Lajoie



Informations locales

Informations "Ecole"

Nouvelles nominations

Départ de Claire Guillebert qui a été nommée à l'école maternelle de Tonnay-Boutonne
Arrivée de Martine Burel et de Lucette Raugel (toutes les deux nommées à mi-temps en classe maternelle)

Effectif à la rentrée

Classe maternelle : petite et moyenne sections 20 élèves et 6 élèves en liste d'attente d'avoir 3 ans
Classe de M. Schaeffer (GS et CP) 26 élèves
Classe de Mme Mimaud (CP et CE1) 23 élèves
Classe de Mme Castillon (CE2 et CM1) 22 élèves
Classe de M. Guiter (CM1 et CM2) 23 élèves

Temps scolaire

A partir de la rentrée de septembre 91, les élèves n'ont plus que 26 heures de classe par semaine. Un samedi matin sur 3 est donc "férié".

Les enfants de l'école n'auront donc pas classe les samedis :
28 septembre - 19 octobre - 9 novembre - 30 novembre - 21 décembre 1991 et 25 janvier - 15 février - 21 mars - 11 avril - 16 mai - 6 juin - 27 juin 1992.

Elections au Conseil d'école : samedi matin 19 octobre

Garderie

Fonctionnement de la garderie

L'accueil est assuré à l'école de Bussac sur Charente, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 17h à 19h.

Elle est fermée pendant les vacances scolaires.

Petit déjeuner et goûter sont servis aux enfants pendant les heures de fonctionnement de la garderie.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Ils doivent pour chacun des enfants, remplir une fiche d'inscription qui précisera, en particulier, l'identité de la personne habilitée à reprendre l'enfant le soir.

Les inscriptions ont lieu à la mairie.

Participation financière des familles.

Le service de garderie est payant. Le montant en est révisé chaque année au moment du vote des tarifs des services publics par le conseil municipal.

Le décompte des heures de garderie est effectué à la fin de chaque mois. Le règlement se fait auprès du secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture de celui-ci. Le paiement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public, ou en espèces (un reçu vous sera délivré).

Tarif horaire pour l'année scolaire 91/92 : 5,00 F.

42 enfants sont actuellement inscrits (15 septembre 91)

Informations locales

Rentrée scolaire.

Lorsque paraîtra le bulletin, les jeunes Bussacais se seront retrouvés à l'école. Impatience des uns, angoisse des autres ... mais depuis le 20 juillet tout est fait pour leur faciliter l'accueil. Comme tous les ans, pendant les vacances, les services municipaux sont mobilisés pour l'entretien et l'amélioration des locaux.

Commencée en 90, la réfection des classes est terminée :

- peinture des murs en 90,
- réfection totale des plafonds (classes et couloir), peinture des boiseries en 91.

A la demande des enseignants, trois classes sont équipées d'un éclairage au dessus des tableaux. Dans le même temps, aménagement d'un local sanitaire (douches), d'un vestiaire pour les femmes de service et d'une salle annexe à la classe maternelle ; l'achèvement de l'aménagement intérieur sera réalisé par les employés communaux après consultation des utilisateurs.

Côté cuisine, l'augmentation du nombre des repas servis au restaurant scolaire a conduit au remplacement du système de ventilation qui ne correspondait plus aux normes imposés par les services vétérinaires.

A l'extérieur, pose d'un bardage au préau.

Tous ces travaux ont été réalisés par les entreprises locales pour ce qui est de l'investissement, par les employés communaux pour ce qui est de l'entretien.

Le chiffrage exact de ces travaux, actuellement difficile à réaliser, sera précisé dans le prochain numéro.

Lorsque l'on mesure les efforts engagés pour notre école on ne peut que regretter la scolarisation extérieure de certains enfants de Bussac ...

France Bédochaud

Société de Construction Saintaise

Gérant : M. Robert LECOMTE

BÉTON ARMÉ
CARRELAGE
COUVERTURE
M É T R E S



PAVILLON
.. CLÉS ..
EN MAINS

" L'Espérance "

BUSSAC

17100 SAINTES

Tél. 74.17.78
93.21.63

SARL Capital de 20.000 F
HC 80 B 42
SIRET 319 346 250 00018

Il y avait autrefois....



Ecole de filles, janvier 1942

Il y avait une cinquantaine d'années, une petite école sise en bordure de la route départementale, attendait silencieuse. Les quelques automobiles qui empruntaient cette voie au cours de la journée ne pouvaient troubler sa quiétude.

Elle attendait... la rentrée scolaire pour accueillir les 30 (au début) puis les 40 (et un peu plus vers la fin de la guerre), 40 fillettes qui viendraient l'animer, la faire vivre... et rire malgré les hostilités.

La salle de classe unique qui constituait à cette époque toute école de campagne, pouvait par ses dimensions recevoir toutes ces enfants. Sans fioriture, mais bien éclairée par de grandes fenêtres, elle ras-

surait : près de l'estrade, un grand tableau accroché au mur et, au milieu de la pièce, un grand poêle cylindrique attirait le regard : "On n'aurait pas froid", poêle qui, avec son long tuyau surprendrait sans doute nos petits écoliers d'aujourd'hui. Mais, demandez aux enfants ayant fait à pied par tous les temps, 2 à 4 km le matin pour arriver en classe, si elles n'étaient pas contentes de trouver un poêle ronflant. Car c'était un ami : à midi, pendant la mauvaise saison, elle s'installaient gentiment autour, (il y avait une grosse grille de protection), pour déjeuner avec leurs provisions, et même parfois, faire griller leur tartine. Nos modernes écoliers, habitués aux cantines n'en croiraient pas leurs yeux.

Y avait-il quelques petites chamailleries ? De temps en temps, la maîtresse survenait... l'entraide et la confiance régnaient.

C'est dans ce lieu simple mais accueillant, égayé par quelques dessins enfantins, que devaient travailler ensemble des fillettes de 6 à 14 ans.

Aussi, quand le besoin s'en faisait sentir, avons-nous agrandi la salle de classe. Vous revoyez-vous petites écolières d'alors ? qui dans le vestiaire, qui sous le préau, par petits groupes, pesant, mesurant, pendant que les autres travaillaient tranquillement en classe. Quant au petit chemin longeant l'école, je ne sais s'il se souvient de sa longueur mesurée lors de l'étude du dam, mais il le devrait bien !

On nous voyait aussi assez régulièrement revenir de nos promenades d'étude à travers champs par le chemin de M. Cartier, face à l'école avec, dans les bras des fleurs ou diverses plantes à examiner, et les amis souriaient. Vous souvenez-vous ?

Informations locales

La cour de l'école, bonne pour la gymnastique, était trop petite pour le sport : un vallon verdoyant et boisé sur ses pentes nous accueillait. Aucune installation, cependant, nous pouvions grandes et petites y pratiquer toutes nos activités. Et quelle joie de rentrer en chantant le long de la route. Puis, en été, de se désaltérer avec l'eau tirée du puits de l'école à l'aide de la chaîne et du seau. Ca aussi, c'est un souvenir !

Ainsi, jour après jour, car ces intermèdes ne faisaient qu'harmoniser et compléter le travail scolaire, on arrivait à la fin de l'année et à la date fatidique du Certificat d'Etudes. L'examen passé, les esprits libérés, on pensait assez souvent à la fête. Il y en eut plusieurs dont chacune d'entre nous garde quelques souvenirs particuliers. La plus belle réalisation fut sans doute celle de Blanche Neige, car les "grandes" avaient participé activement à l'élaboration du texte. Ce fut "notre" pièce et tout le monde se mobilisa. Sous le préau, comme toujours, se dressait la scène, la cour servant de salle de spectacle bâchée à cette occasion. Tout se déroula à ravir et, comme dans toutes les écoles, enfants, maîtresse et parents furent heureux.

Aussi, ces lieux maintenant affectés à d'autres services resteront toujours pour nous : "notre école", lieu de labeur sérieux et joyeux à la fois et les souvenirs jaillissent...

C'est pourquoi, retrouvant notre jeunesse (en pensée!) et nous rappelant ce temps, nous sommes heureuses, quand faire se peut, de nous retrouver pour prolonger la confiance qui s'est créée alors et s'est transformée au cours des ans en amitié.

Magg Févrichaud
Institutrice à Bussac en 1942

Retrouvailles !

Le temps était au beau fixe, les coeurs aussi !....

Il était 15h30 ce samedi 17 août 1991, il rôdait un air de fête, d'amitié de retrouvailles.

Pour certaines au bout de 45 ans de séparation. C'était beau et émouvant ...

C'était la fête pour tous à l'occasion de l'anniversaire de notre maîtresse.

80 ans !... en pleine forme ! Elle a su nous dire combien elle était touchée et émue de nous retrouver !

Un superbe gâteau et une coupe de champagne... Nous avons savouré cette vieille amitié qui date d'il y a 50 ans et souhaité un "heureux anniversaire" à notre maîtresse.

M. le Maire nous fit l'honneur de se joindre à nous malgré son temps limité. Il prononça une petite allocution en s'adressant à notre maîtresse en qualité d'enseignant lui-même. Il ressentait des souvenirs tenaces et lointains en voyant notre photo d'école. Il était lui-même instituteur autrefois.

De joyeuses chansons se firent entendre, accompagnées par un accordéoniste chaleureux.

Remercions nos amis M. et Mme Chasseuil pour leur dévouement qui nous a permis de réaliser cette petite fête bien sympathique dont nous gardons d'excellents souvenirs.

Pierrette Vieuille.

Le “délégué cantonal auprès des écoles” ... sous le second empire

Monsieur le délégué cantonal auprès des écoles

(archives de la mairie, avril 1854 extraits)

Expéditeur : le recteur de l'académie de la Charente Inférieure

Adressé à : Mr Delalaurencie, délégué cantonal à Bussac

... "Votre mission, Monsieur le Délégué, a un triple caractère scolaire, moral et social.

En effet, lorsque vous vous présentez dans une école pour y exercer la surveillance confiée à vos soins intelligents et dévoués, les enfants des classes ouvrières et agricoles, qui fréquentent en grand nombre ces établissements, ne voient pas en vous seulement le délégué qui vient constater la direction et les résultats de l'enseignement, mais l'homme que sa position de famille, de fortune, sa profession élèvent à leurs yeux, et qui aime à se rapprocher des enfants du peuple, pour leur adresser des paroles encourageantes, et pour leur exprimer un bienveillant intérêt.

Ainsi commence, dès l'école, ce patronage affectueux dont le résultat est d'adoucir, de faire accepter, avec plus de résignation, les inégalités naturelles et sociales dont la religion explique le mystère, et qu'aucune combinaison humaine ne peut prévenir ni faire disparaître.

Si votre présence dans les écoles est avantageuse pour les élèves, elle n'est pas moins salutaire pour les maîtres.

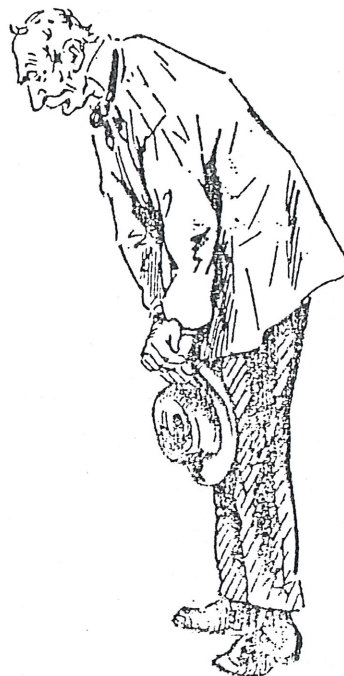
L'instituteur, par la sagesse de ses principes, par sa tenue, par ses habitudes, par ses relations sociales, par son exactitude scrupuleuse dans l'accomplissement de ses devoirs civils et religieux, doit être le modèle de sa commune. Vos éloges l'encourageront à persévérer dans la bonne voie ; votre blâme, vos avertissements l'y ramèneraient, s'il venait à s'en éloigner. L'autorité de votre caractère, de votre position sociale fera accueillir vos conseils avec respect et profit.

Tel est, Monsieur le délégué, un aperçu de l'influence morale que votre présence dans les écoles est appelée à exercer sur les maîtres, et sur les élèves.

Inspection des écoles

... Votre inspection, Monsieur le Délégué, s'étend à toutes les écoles publiques et libres de votre circonscription, aux classes d'adultes, d'apprentis, aux salles d'asile, aux pensionnats primaires de garçons, décret du 30 décembre 1850.

Ce droit, vous le partagez avec les Inspecteurs généraux, avec les Recteurs, avec les Inspecteurs



"Faire accepter avec plus de résignation les inégalités naturelles et sociales..."

Informations locales

d'académies, de l'instruction primaire, les Maires, les Curés, les Pasteurs...

D'après l'article 45 du règlement du 29 juillet, les délégués doivent visiter les écoles au moins une fois par mois. En novembre, les élèves sont nombreux dans les écoles des communes rurales, et c'est le moment opportun de constater, au commencement de l'année scolaire, ce qu'ils savent, ce qu'ils ont pu oublier pendant la trop longue interruption causée par les exigences des cultures diverses dans les campagnes. On peut suivre ainsi leur progrès dans le cours de l'année, et s'en assurer particulièrement lorsque les classes sont encore bien fréquentées. Par la voie de la persuasion, il faut s'efforcer de diminuer la désertion des élèves pendant l'été. Sans doute il est difficile, il est impossible même de changer complètement cet état de choses, parce que si l'hiver, comme dit le poète, est ignava colona, la belle saison ramène une série de travaux auxquels toute la famille agricole est conviée. On a vu quelquefois le maître lui-même, devenu propriétaire, négliger son école pour ses champs ; voici ce qui doit être formellement interdit. Espérons que nous pourrions aussi parvenir, et on y a déjà réussi dans une certaine mesure, à maintenir plus d'égalité dans le chiffre de la population des écoles, à toutes les époques de l'année.

Livres employés dans les écoles

Quant aux livres employés dans les écoles, il faut établir ici une distinction entre les écoles publiques et les écoles libres.

D'après l'article 5 de la loi organique, le Conseil supérieur (Conseil impérial de l'instruction publique) est appelé à donner son avis sur les livres qui doivent être employés dans les premières, sur ceux qui doivent être défendus dans les secondes, comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois.

Locaux destinés aux écoles

Toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de son école, un mobilier de classe.

D'après l'article 7 du décret du 7 octobre 1850, le

local que la commune est tenue de fournir doit être visité, avant l'ouverture de l'école, par le délégué cantonal qui fait connaître au Conseil académique si le local convient pour l'usage auquel il est destiné.

Sans doute, la demeure de l'instituteur doit être modeste, comme sa profession et ses habitudes, mais enfin il faut qu'elle suffise à sa personne, à sa femme, à ses enfants, s'il est marié, en satisfaisant aux conditions d'hygiène et de décence. Quant au local de la classe, il devra être proportionné au nombre des élèves, aéré, éclairé, afin qu'ils y éprouvent ce bien être physique favorable à la santé, et aussi à l'exercice des facultés intellectuelles.

Ecoles mixtes

Ces écoles, malgré toutes les précautions réglementaires, ne sont pas sans danger pour les mœurs. Les instituteurs ne peuvent présider que très-imparfaitement à l'éducation des filles...

...L'indifférence, qui règne en général dans les campagnes, pour l'instruction des filles, l'insuffisance des ressources de la plupart des communes rurales, s'opposeront longtemps encore à l'établissement d'écoles distinctes pour les enfants des deux sexes, et maintiendront dans un assez grand nombre de localités, les écoles mixtes que la loi considère comme transitoires. En vue des intérêts moraux et religieux de la famille, au sein de laquelle la mère exerce une si grande influence, nous devons nous efforcer d'améliorer cet état de choses, en provoquant, par tous les moyens en notre pouvoir, la création des écoles de filles dans les campagnes. Le clergé, si bien placé pour en apprécier l'importance, met un zèle pieux à encourager et à soutenir ces écoles.

Instituteurs

Le personnel des instituteurs tend à s'améliorer chaque année. Ceux que l'âge ou les infirmités rendent impropres à leurs fonctions, et que les communes supportent quelquefois bien impatiemment font place peu à peu (il est humain et juste, dans une époque de transition, d'avoir des égards pour de vieux serviteurs) à de jeunes maîtres plus

instruits, plus actifs, formés aux nouvelles méthodes, et qui ne sont portés, sur la liste d'admissibilité, que lorsqu'ils offrent toutes les garanties désirables.

Sauf un très-petit nombre d'exceptions, la conduite des instituteurs est irréprochable, et, au point de vue politique, si quelques-uns se sont égarés, à une certaine époque, sous la pression des circonstances et par les excitations venues d'en haut, ils sont rentrés promptement dans la bonne voie, sous un gouvernement d'ordre et d'autorité.

Deux cent trois, sur quatre cents, sont secrétaires de mairie, et, dans cette position, ils secondent efficacement l'administration.

Institutrices

Les autorités diverses préposées à la surveillance des écoles s'accordent à reconnaître que les institutrices ont une conduite exemplaire, et que

leur zèle, en général, ne languit pas, malgré la modicité d'un revenu suffisant à peine, pour la plupart d'entre elles, aux plus stricts besoins de la vie.

Le département vote, terme moyen, une subvention de 5000 frs, somme bien insuffisante pour leur venir en aide ; l'Etat accorde 2700 frs. Avec ces secours, réunis aux médiocres allocations des conseils municipaux, aux produits de la rétribution scolaire, un assez grand nombre d'entre elles ne se font pas 300 frs de revenus ; heureuses lorsqu'elles peuvent atteindre ce chiffre, et soutenir, avec de si modestes ressources, une existence humble, mais dévouée et utile".

Chacun, en fonction de ses convictions morales, sociales, politiques ... pourra commenter.

ETAT CIVIL

Mariages

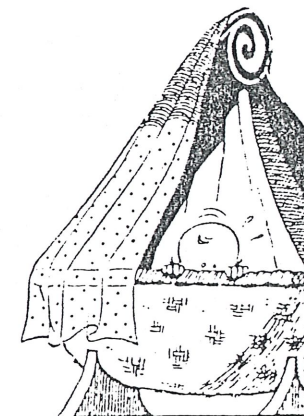
Tous nos voeux de bonheur à :

- Sylvie COUTEAU et Christophe MEILLAC qui se sont unis le 20 juillet à la mairie du Gond-Pontouvre.

Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Yohan, Léonce BABINOT, né le 26/07, fils de M. et Mme Patrick BABINOT "Les Grands Champs"
- Cindy, Béatrice, Christina MAULAVE, née le 17/08, fille de M. et Mme Jean-Pierre MAULAVE "Bois des Bacheliers"
- Florenzo, Serge, Assuero BICCHI, né le 02/09, fils de M. Angelo BICCHI et de Mlle Christine RODDIER "La Rétorie"

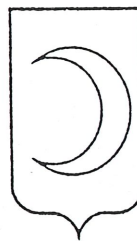


Décès

- Mme Marguerite Victorine BERTRAND Veuve MONMARSON décédée à Saintes le 19/06/91, "Jarry"
- Mr Jean-Claude DUPONT décédé à Saintes le 28/08/91, "Les Chaumes"

Bussac-info présente ses sincères condoléances à leurs familles.

Jumelage 10^{ème} anniversaire



Oron-la-Ville



Bussac

Jumelage

Bussac le 12 septembre 91

Je ne rédigerai pas d'article sur la semaine Suisse. Pour le programme, se reporter au Bussac info du 2^{ème} trimestre 91. Car, dire que tout s'est bien déroulé dans une ambiance parfaite, me semble témoigner en faveur de l'organisation du séjour, et quoique vous en pensiez, ma modestie en souffre.

Chacun des Bussacais qui a participé à cette grande fiesta pourra en parler.

Quant à moi, je peux dire à tous ceux qui m'ont aidée qu'ils ont été parfaits : merci d'abord à chacun des membres du comité de jumelage qui pendant plus d'un an ont travaillé à rechercher les lieux de séjour, d'hébergement, les prix les plus compétitifs pour les visites et les repas ; merci à toutes les familles hôtesse et aux nouveaux qui ont su si bien s'intégrer ; merci à la municipalité, qui a su faire de ce 14 juillet 91 une journée mémorable, terminée en apothéose par un gâteau magnifique (bravo pour la présentation, pour M. Boulestier et Jean-Luc) ; merci au foyer rural qui depuis 5 ans nous a soutenus moralement et financièrement.

Merci à vous, petits et grands, qui m'avez accompagnée pendant toute cette semaine, et permis de prendre huit jours de détente dans la plus tangible amitié.

Janine Castillon

Bilan financier semaine Suisse

Aux esprits chagrins qui se demandent "De combien ça va augmenter mes impôts, cette réception des Suisses ?" je réponds : rien du tout, puisque jusqu'au déjeuner du 14 juillet, c'était une manifestation Foyer rural. Comme en plus, ils ne sont sûrement pas membres du Foyer rural (ces derniers assistent aux assemblées générales et connaissent la réponse), ce n'est donc pas leur cotisation qui sera touchée.

En fait, le bilan financier de cette manifestation s'établit comme suit :

Recettes

Bénéfices des manifestations antérieures (de novembre 87 à mars 91) reversés à la trésorerie du F.R.	16.203,00 23.570,50
Participation des familles bussacaises hôtesse	2.496,00
Ventes publicitaires (pin's, autocollants)	<u>5.399,60</u>
* Financement F.R. (sur 5 ans : de 86 à 91)	47.669,10

Dépenses

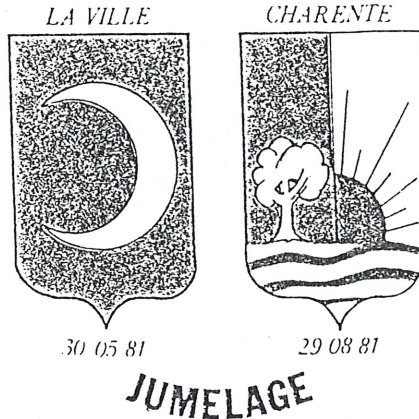
Excursions : car	11.500,00
visites	7.307,00
hébergement	15.152,00
Repas du 14 juillet	9.920,00
Publicité correspondance	<u>3.790,10</u>
	47.669,10

* La somme "mise en réserve" par le FR lors du vote du budget est en réalité de 5.000,00 F par an, mais elle est compensée par les bénéfices réalisés lors des manifestations par la section jumelage et par l'achat annuel des cartes.

Jumelage 10^{ème} anniversaire

Société du jumelage Oron la ville/Bussac sur Charente
Foyer rural
Section jumelage

Madame Jeanine Castillon
17100 Bussac/Charente



Oron la ville, le 1er septembre 1991

Chers amis,

Voilà déjà 1 mois et demi que la fête du 14 juillet mettait, d'une façon étincelante, un point final à cette semaine de rencontres. Au nom du comité de notre société et de celui de tous les participants, je viens, par la présente, vous dire toute notre reconnaissance. Vous nous avez fait découvrir de nouveaux horizons, autant du point de vue géographique que de celui de l'amitié. Cette semaine a été, au dire de nombreux Oronais, peut-être la rencontre la plus riche que nous ayons vécue, n'en déplaise aux esprits chagrins.

Aujourd'hui, nous sommes environ 35 "jumeaux" occupés à manger, à boire, et à beaucoup parler de Bussac, photos à l'appui, à l'occasion de notre petite excursion annuelle qui avait comme but la ferme d'Anne-Marie et de Joseph, à Pont.

Une fois encore un immense MERCI pour tout ce que vous nous avez donné lors de cette rencontre de juillet et que vive le jumelage.

Avec toutes nos amitiés.

Jean-Philippe...

Municipalité d'Oron la ville, le 15 août 1991

Comité de jumelage
Bussac-Oron la ville

Madame Castillon
Bussac
17100 Saintes France

Voyage des Oronais juillet 1991

Madame,

Les participants oronais sont rentrés enchantés de leurs vacances à Bussac, et nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance et nos félicitations pour l'accueil réservé et l'organisation en tous points parfaite.

L'excursion dans le Périgord et la visite des corderies royales ont suscité l'admiration et l'émerveillement, et prouvé ainsi l'intérêt, l'utilité et la nécessité de telles rencontres.

Faisant suite au vœu exprimé, nous souhaitons vivement qu'une rencontre des comités et autorités de nos deux communes soit organisée à oron la ville par exemple. Toutefois, au sujet des futures manifestations, nous sommes favorables à ce que la direction et l'organisation restent entre les mains des comités de jumelage, et non des autorités.

Nous sommes également favorables à la création de rencontres dans le cadre scolaire et sociétés sportives et culturelles, et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos réflexions.

En vous réitérant notre reconnaissance et nos félicitations, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité
Le syndic :
J-P Herminjard

Le secrétaire :
Claude Roy

Jumelage 10^{ème} anniversaire

Monsieur le maire de la commune de Bussac
17100 Saintes France

Commune d'Oron la ville
Municipalité

Voyages des Oronais juillet 1991

Oron la ville, le 15 août 1991

Monsieur le maire,

Les participants oronais sont rentrés enchantés de leurs vacances à Bussac, et nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour l'accueil chaleureux réservé à notre groupe par la population de Bussac et ses autorités.

La journée officielle restera particulièrement dans la mémoire des Oronais, et nous vous présentons nos félicitations pour l'initiative de création d'un jardin du jumelage et de la plantation des arbres par les participants.

Nous vous remercions également de la plaque commémorative de cette journée, et avons très apprécié la devise symbole de nos relations.

Faisant suite au vœu exprimé, nous souhaitons vivement qu'une rencontre des comités et autorités de nos deux communes soit organisée à Oron la ville par exemple. Toutefois, au sujet des futures manifestations, nous sommes favorables à ce que la direction et l'organisation restent entre les mains des comités de jumelage, et non des autorités.

Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir la délégation de votre commune en 1993 pour les vacances, et nous profiterons de cette rencontre pour réunir autorités et comités de jumelage afin de poursuivre la discussion positive commencée dans votre salle communale lors de notre séjour 1991.

Enfin, Oron la ville se mettra en fête en l'an 2001 pour l'organisation du vingtième anniversaire.

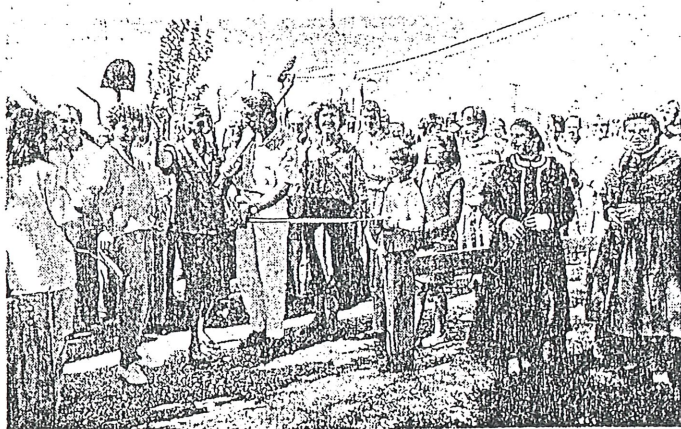
En vous réitérant notre reconnaissance et nos félicitations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le syndic :
J-P Herminjard

Le secrétaire :
Claude Roy

UN SQUARE POUR DIX ANS DE JUMELAGE



M^{me} Marinette Leresche et M. Guy Chapuis viennent d'inaugurer le square du Jumelage (Photo Richard PicotIn, «Sud-Ouest »)

**La choucroute
du jumelage**

**Samedi 16
novembre
salle municipale**

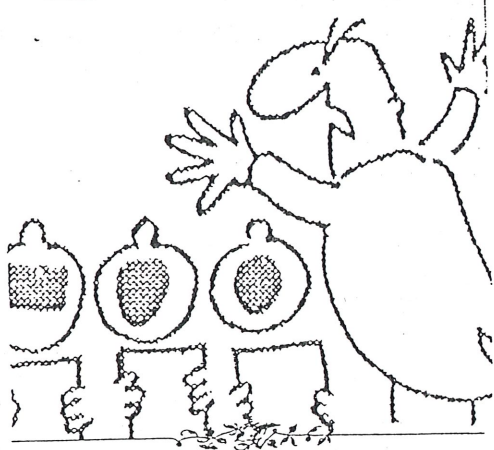
Dates à retenir

- ☛ 5 octobre : Repas fruits de mer
- ☛ 25 octobre : Assemblée générale du Foyer rural
- ☛ 16 novembre : choucroute du jumelage

tous les Lundis

CHORALE

BUSSAC



A PARTIR DU 7 OCT. 20H.

*(A la Bibliothèque)
«foyer rural»*

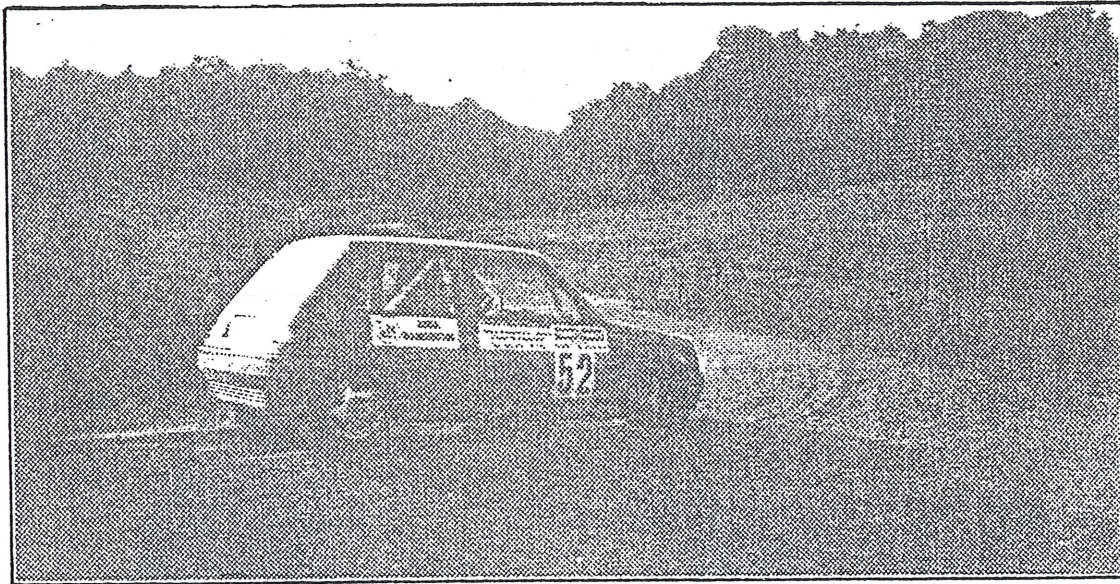
Ronde de Saintonge

Ambiance chaleureuse pour ce 21 juillet qui s'est déroulé sans incident, sans doléances.

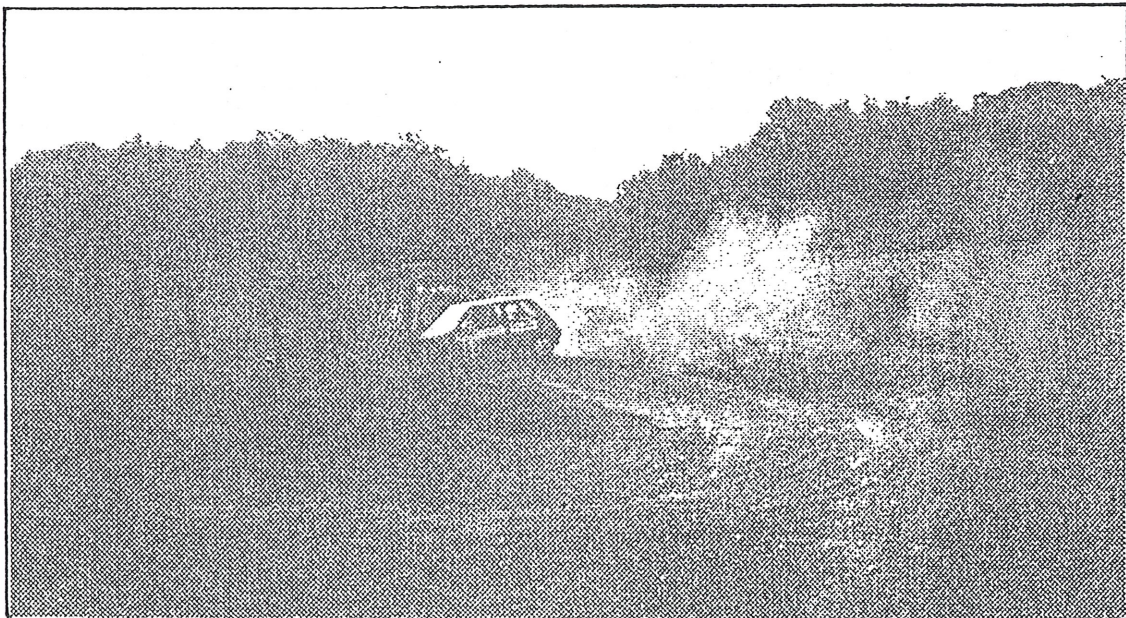
Les responsables de la course ont manifesté leur satisfaction pour les locaux mis à leur disposition. Joli compliment pour Bussac puisque, parmi eux, il y avait des responsables nationaux.

Un grand merci aux riverains pour leur compréhension, aux bénévoles pour leur précieuse collaboration.

Le Foyer rural, ce jour là, avait retrouvé son vrai visage...



Une sortie de route sans conséquences...



Labo photo

Un ami nous a quitté.

Au mois d'août, au beau milieu de l'été, Jean-Claude, après avoir été longtemps malade, s'est éteint à l'âge de 50 ans. La Dame à la faux est venue lui rendre visite. Tel est notre sort à tous. Lors de la création de la section photo au FR, personne d'entre nous ne connaissait la technique, c'est tout naturellement que nous nous sommes tournés vers Jean-Claude Dupont. Longtemps secrétaire du photo-club SNCF, il était tout désigné pour nous expliquer son savoir faire en cette matière. Calme, patient, un tantinet maniaque, il nous a appris tout ce que nous savons aujourd'hui. Propreté et ordre telle était sa devise, avec des gens comme nous, il a eut fort à faire, mais il a réussi, tout au moins dans ce domaine.

La précipitation n'était pas son fort ; faire 150 photos en deux heures pour la course pédestre par exemple ne lui plaisait pas, mais pour le labo, à chaque fois il est venu.

Que dire de plus sur Jean-Claude, il y aurait encore tant de choses à écrire, mais les mots ne viennent plus, ce qui est sûr c'est qu'il nous manquera à nous aussi.

Adieu Jean-Claude, nous nous associons à la peine de Madame Dupont et des ses deux filles et leur disons courage.

Pour le labo photo

J-P Chabiron

Bibliothèque

Bibliobus

Le camion du centre de prêt de la Charente-Maritime s'est arrêté chez nous le 20 septembre. De nombreux livres et cassettes ont été déposés à la bibliothèque et vous attendent.

Nouveaux horaires d'ouverture

le **jeudi de 14 h à 17 h 30** (toute l'année, période extra-scolaire comprise).

La permanence du mercredi est supprimée.

"Bébés lecteurs"

Il est envisagé d'ouvrir la bibliothèque aux **0 - 3 ans accompagnés (maman, papa, grand-père, grand-mère ou nounou)**.

Si vous êtes intéressé, prendre contact pendant la permanence du jeudi après-midi ou à l'école, avec Christine Valax, "la Tournerie" qui se propose de prendre en charge cette matinée dont la périodicité reste à déterminer en fonction des désirs des participants.

Plusieurs bébés "dévoreurs de livres" se sont déjà proposés.

Assemblée générale

jeudi 10 octobre à 17 h 30



Tennis de table

C'est parti pour une nouvelle saison

Après l'accession de nos deux équipes à la division supérieure (en 2ème et en 1ère division), et après la fin de l'été, le championnat départemental reprend le 29 septembre.

En ce qui concerne l'effectif des joueurs, il nous a fallu compenser le départ (provisoire pour au moins l'un d'entre eux ?) de deux joueurs expérimentés par l'arrivée de quatre jeunes joueurs :

- Cyrille MIGNON
- Delphine SIMONNET
- Stéphanie COLLINET
- Sébastien PAILLE

En plus de ceux qui sont déjà venus à eux, et éventuellement à d'autres jeunes qui voudraient se joindre à notre entraînement, tous les mardis à 17h au 1er étage du Foyer Rural. Ils trouveront sur place balles, raquettes, ainsi que des conseils pour progresser.

Nous tenons aussi à saluer le retour d'un "ancien", formé au club : Benoît CLINCKEMAILLE, qui nous sera un atout précieux en 1ère division.

Objectifs de la saison

Aspect "compétition"

En premier lieu, bien sûr, assurer le maintien de nos deux équipes dans des poules difficiles, avec parfois de longs déplacements.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut animer une école de tennis de table avec des jeunes de l'école ou du club.

Il faudra également songer à envoyer un ou deux joueurs en formation de pilote ou d'entraîneur : un club qui ne se donne pas les moyens de sa progression d'ensemble aura toujours du mal à assurer son avenir.

Aspect "loisir"

Il existe aussi le "ping-pong", plus dirigé vers le loisir, à la fois pour les adultes et les enfants : à leur demande, nous organiserons comme d'habitude deux tournois amicaux dont les dates vous seront annoncées dans le prochain Bussac Info.

P. Pimienta

